

Souffrance au travail au CMN : La Présidente fait l'impasse sur le CHS Central !

Ce jeudi 27 janvier, devait se tenir le Comité d'Hygiène et de Sécurité Central (CHS) du Centre des Monuments Nationaux. Rappelons que le CHS Central est l'instance majeure « *qui a pour mission de contribuer à la santé et à la sécurité des salariés de l'établissement* ». Y sont discutés les grands thèmes transversaux et définies les grandes orientations en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail, déclinés dans chacun des monuments via les CHS locaux.

Si réglementairement un Président d'établissement peut déléguer la présidence de la séance à son Directeur Général, au vu de l'importance des thèmes abordés notamment concernant la souffrance au travail au CMN, la présence d'Isabelle Lemesle nous est apparue essentielle.

C'est pourquoi les organisations syndicales ont été amenées à refuser de siéger en raison de l'absence de la Présidente de l'établissement. Ce ne sont pas les pirouettes oratoires explicatives du nouveau Directeur Général qui nous auront convaincues de rester ! D'autant qu'au moment de la convocation, les organisations syndicales avaient écrit à la Présidente afin de lui rappeler que sa présence était indispensable tant sur le dossier de la souffrance au travail que sur celui de la programmation des travaux et aménagements desquels dépendent les conditions de travail des agents.

Le dossier qui nous a été communiqué était quasiment vide de tous documents préparatoires, notamment concernant le bilan du traitement de la situation de souffrance au travail au siège. Là encore, ce n'est pas faute d'avoir demandé, comme s'y était engagé l'administration, les restitutions du fameux stage obligatoire « théâtre à la carte ». En tout et pour tout, nous avons été gratifié d'une simple feuille recto, envoyé *in extremis* l'avant veille de la séance. Rempli de lieux communs sans intérêt, ce document est largement insuffisant pour nous permettre une réelle analyse et envisager des perspectives nouvelles pour enfin sortir de cette situation insupportable vécue au quotidien par les agents.

Depuis le CHS Central de juin 2009, au cours duquel les organisations syndicales avaient alerté la direction sur la situation de souffrance au travail au siège et en dépit de toutes nos interventions pendant plus d'une année d'un CHS à l'autre rien a bougé. (CHS Centraux de juin 2009, décembre 2009, 1^{er} juin 2010, CHS exceptionnel de février 2010, CHS Paris du 25 juin 2010, CHS Ministériel de novembre 2010).

Si la Présidente a effectivement reconnu publiquement cette situation de souffrance, les solutions qu'elle a décidées unilatéralement de mettre en œuvre étaient d'avance vouées à l'échec comme nous l'avons démontré et comme le confirment les nombreuses réserves émises par la médecine de prévention. En tentant de rendre obligatoire un pseudo stage qui n'agirait que sur les effets en ignorant les causes, elle n'a fait qu'exacerber les tensions et amplifier le malaise général.

A partir de la souffrance au siège, un malaise général commence à se ressentir dans les monuments, quand ceux-ci ne sont pas eux même touchés. Tout ceci résultant de la réorganisation des services et du travail qui en découle, facteur essentiel du mal-être au CMN, comme le pointe très justement le rapport de la médecine de prévention.

La présence de la Présidente était d'autant plus indispensable à ce CHS Central que le Directeur Général, tout juste arrivé au CMN, ne pouvait répondre à nos interrogations n'ayant certainement pas eu le temps d'appréhender la mesure, l'ampleur et la complexité de la situation. D'où la légitime colère des organisations syndicales représentant les personnels.

Conformément à la réglementation l'administration doit reconvoquer ce CHS Central. En préalable, nous exigeons la présence de la Présidente de l'établissement ainsi que la transmission d'un dossier de travail dignes de ce nom !